

Fonds Roger-Demers

Critères d'admissibilité

Montant initial du Fonds : 40 000 \$

Année scolaire : 2024-2025

- 20 000 \$ provenant de la Fondation Roger Demers
- 20 000 \$ provenant de la Fondation par le biais de la Mesure Placements cégeps

Quel est l'objectif du programme de bourses Fonds Roger-Demers ?

Offrir des bourses à des étudiants et des étudiantes de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) provenant de régions éloignées pour :

- faciliter leur intégration à l'ÉNA et dans leur nouveau milieu de vie;
- absorber une partie des coûts liés à leurs études et à leurs besoins de base (alimentation, loyer, transport).

À qui s'adresse le programme de bourses du Fonds Roger-Demers ?

Aux étudiants et aux étudiantes de première année admis à temps plein au programme Techniques de maintenance d'aéronefs de l'ÉNA, provenant de régions éloignées.

- En octroyant des fonds à la Fondation du Cégep et de l'ÉNA, la Fondation Roger-Demers souhaite favoriser l'intégration de jeunes francophones dans le milieu de l'aviation québécoise. Afin de respecter la volonté du donateur, seules les personnes étudiantes inscrites au programme Techniques de maintenance d'aéronefs (en français) résidant au Québec sont admissibles à l'obtention d'une bourse.
- Priorité aux étudiants et étudiantes à faible revenu (Toutes personnes postulant pour le programme de bourses devront obligatoirement rencontrer la responsable de l'Aide financière à l'ÉNA.)

Roger Demers, pilote, a marqué l'histoire de l'aviation pour sa lutte en faveur de la reconnaissance de la langue française dans le ciel québécois. Au cours de sa longue carrière, il a, entre autres, été pilote pour Québécois et de nombreux politiciens québécois.

Comment définissons-nous une région éloignée dans le cadre de ce programme ?

Dans le cadre de ce programme de bourses, les régions éloignées sont celles listées ci-dessous :

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Côte-Nord
- Estrie
- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
- Lanaudière
- Laurentides
- Laval
- Mauricie
- Nord-du-Québec
- Outaouais
- Saguenay—Lac-Saint-Jean

En quoi consiste le programme de bourses du Fonds Roger-Demers ?

Chaque année, et jusqu'à épuisement des fonds, la Fondation du Cégep et de l'ÉNA sélectionnera, avec le soutien de la personne responsable de l'Aide financière à l'ÉNA, un maximum de dix candidats et candidates, selon les demandes reçues.

Les personnes dont la candidature sera retenue recevront une bourse de 2 500 \$, répartis en deux versements :

- 1 500 \$ automne (après la date d'abandon)
- 1 000 \$ hiver (après la date d'abandon, si la personne étudiante n'est pas en situation d'échec)

*Les bourses sont déposées directement dans le compte bancaire de l'étudiant ou de l'étudiante, qui devra fournir ses informations bancaires via un formulaire sécurisé.

*Les informations fournies permettront également à la Fondation d'émettre un Relevé 1 et un T4A à des fins fiscales.

*Si la Fondation du Cégep et de l'ÉNA ne reçoit pas suffisamment de candidatures, elle se réserve le droit de communiquer avec la personne responsable de l'Aide financière à l'ÉNA afin d'identifier des candidates et candidats potentiels.

*Comme il s'agit d'un fonds dédié, la Fondation s'engage à reporter les montants qui n'auront pas été remis en bourses à l'année suivante.